**Conditions générales de ventes**

**(En vigueur à partir du 01/01/2024)**

**Clause n° 1 : Objet**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Histoire d’un voyage et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : achat de prestation effectué en agence ou en ligne par le biais du site Internet de l’entreprise.  
Toute prestation accomplie par la société Histoire d’un voyage implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

**Clause n° 2 : Prix**

Les prix des prestations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros. Par voie de conséquence, ils seront majorés de frais de transport si nécessité d’une livraison par voie postale.  
La société Histoire d’un voyage s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## Clause n° 3 : Prise de contact et devis

Le client peut prendre contact avec la société Histoire d’un voyage via son site Internet, par téléphone au 0491 17 89 69 ou par mail à l’adresse suivante : histoiredunvoyage7190mail.com

La société et le client conviendront d’un rendez-vous soit en présentiel, soit téléphonique, soit par visioconférence, sans engagement.

La société s’engage à fournir un devis dans les meilleurs délais.

En cas d’acceptation du devis, la société Histoire d’un voyage se lance dans les recherches pour établir un carnet de voyage personnalisé. Une facture d’acompte (30 % du montant total) est demandée.

Le carnet de voyage définitif est donné au client uniquement en cas de paiement de la dernière facture (le restant-dû).

## Clause n° 4 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

* Soit par virement bancaire ;
* Soit par Payconik ;

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30 % du montant global de la facture. Le solde restant devra être payé avant la réception du carnet de voyage définitif.

## Clause n° 5 : Retard de paiement

En cas de retard de paiement, une relance pourra être envoyée au client.

En cas de défaut de paiement de la facture d’acompte, la société Histoire d’un voyage se réserve le droit d’annuler la prestation.

En cas de défaut de paiement de la facture du restant-dû, une indemnité de frais de recouvrement de 100 euros sera demandée et la prestation sera annulée. La société se donne le droit de ne pas fournir au client le carnet de voyage définitif.

**Clause n° 6 : Droit de rétractation**

Le client peut exercer son droit de rétractation avant le paiement de la facture d’acompte. Une fois celle-ci effectuée, le droit de rétractation ne peut être exercé (excepté force majeure – voir clause n°8).

Toute réclamation pourra être envoyée par mail à l’adresse suivante : histoiredunvoyage7190mail.com

**Clause n° 7 : Livraison**

Le carnet de voyage provisoire (première ébauche) sera discuté mais non fourni lors du second rendez-vous. Le carnet de voyage définitif sera remis au client en version papier ou par mail. Les liens de réservation seront envoyés par mail.

Modes de livraison du carnet définitif :

* En version papier, il sera transmis soit en main propre soit par courrier postal via Bpost.
* En version électronique, il sera transmis par fichier PDF à l’adresse mail indiquée par le client.

Le risque du transport est supporté en totalité par le client.  
En cas de documents détériorés lors du transport, le client devra formuler un renvoi ou choisir un autre mode de livraison (version papier ou électronique).

**Clause n° 8 : Force majeure**

La société Histoire d’un voyage convient que le droit de rétraction du client à tout moment de la prestation peut s’effectuer en cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible tels qu’une maladie grave ou un handicap (avec envoi d’un papier l’attestant), un décès ou une catastrophe.

**Clause n° 9 : Responsabilités**

La société Histoire d’un voyage assure une prestation d’organisation de voyages. La société va effectuer des recherches, des démarchages et donner des conseils dans ce but. La société s’engage à rechercher les hébergements, les transports et les activités en fonction des besoins du client.

La société n’effectue pas de réservation à la place du client mais peut les aider.

En cas de litige avec les prestataires auxquels le client réalisera les réservations, la société Histoire d’un voyage n’est pas dans l’obligation de servir comme service après-vente.

En cas de difficultés pendant le séjour, seule la responsabilité du prestataire pourra être engagée.

**Clause n° 10 : Données personnelles**

La société Histoire d’un voyage s’engage à ne pas divulguer une quelconque information personnelle du client.

**Clause n° 11 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit belge.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de l’Entreprise de Charleroi.

Fait à Ecaussinnes, le …

Histoire d’un voyage